



**RAPPORT FINAL SUR LE
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (C)
2012-2013**

Comité sénatorial permanent des finances nationales

DIX-HUITIÈME RAPPORT

Président
L'honorable Joseph A. Day

Vice-président
L'honorable Larry Smith

Mars 2013

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
Aperçu du Budget supplémentaire des dépenses 2012–2013	2
1. Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)	3
2. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)	7
A. Haut-commissariat du Canada à Londres	8
3. Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences (RHDC).....	10
A. Radiation de dettes pour des prêts canadiens aux étudiants	11
4. Agence canadienne de développement international (ACDI)	11
A. Fonds pour les crises et les désastres majeurs sur la scène internationale.....	14
B. Diamond Jubilee Trust.....	14

RAPPORT SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (C) 2012-2013

Introduction

Le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2012–2013* a été déposé au Parlement le 25 février 2013 et envoyé pour examen au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Il s'agit du troisième budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2013. Il contient les autorisations de dépenses et les montants à inclure dans les projets de loi de crédits à venir.

Dans le cadre de l'examen de ce budget supplémentaire, le Comité a rencontré des fonctionnaires de trois ministères et un organisme.

Le 27 février 2013, le Comité a reçu les fonctionnaires suivants du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) : Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses, Sally Thornton, directrice exécutive, Secteur de la gestion des dépenses et Marcia Santiago, directrice exécutive, Secteur de la gestion des dépenses.

Le 5 mars 2013, le Comité a entendu des fonctionnaires de deux ministères et un organisme. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) était représenté par Nadir Patel, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des Finances, Robert Dufresne, directeur général, Direction générale de la gestion et de la planification des ressources financières, Andrew Stirling, directeur général, Direction générale des Services aux employés recrutés sur place et Renetta Siemens, directrice générale, Direction générale des biens.

Du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences (RHDC), le Comité a entendu Alain Séguin, dirigeant principal des Finances, Jacques Paquette, sous-ministre adjoint principal, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social et Allen Sutherland, sous-ministre adjoint, direction générale de l'apprentissage.

Enfin, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) était représentée par Sue Stimpson, dirigeante principale des Finances et Arun Thangaraj, directeur général, Direction de la planification des activités, gestion des ressources et systèmes.

Aperçu du Budget supplémentaire des dépenses 2012–2013

Dans les documents budgétaires fédéraux, les dépenses prévues sont réparties entre les dépenses budgétaires et les dépenses non budgétaires et divisées en deux catégories, les crédits votés¹ et les dépenses législatives². Comme l'illustre le tableau 1, le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2012-2013* présente au Parlement 1,5 milliard de dollars de dépenses budgétaires votées proposées et présente des renseignements sur une diminution nette de 100 millions de dollars des dépenses budgétaires législatives prévues.

Tableau 1 – Budget supplémentaire des dépenses (C) 2012-2013
(en milliards de dollars)

	Budgétaires	Non budgétaires	Total
Crédits votés	1,5	0,0	1,5
Dépenses législatives	(0,1)	0,1	0,0
Total	1,4	0,1	1,5

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor, *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2012-2013*, p. 8.

¹ Les crédits votés sont aussi parfois appelés dépenses votées.

² Les **dépenses budgétaires** incluent le coût du service de la dette publique, les dépenses d'immobilisations et de fonctionnement, les paiements de transfert aux autres ordres de gouvernement, aux organisations ou aux particuliers, et les paiements aux sociétés d'État. Les **dépenses non budgétaires** (prêts, investissements et avances) représentent des modifications de la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada. Les **crédits votés** sont ceux pour lesquels l'autorisation parlementaire est demandée chaque année au moyen d'un projet de loi de crédits et les **dépenses législatives** sont celles qui ont été approuvées par le Parlement par des lois habilitantes distinctes et dont les prévisions sont fournies à titre indicatif seulement.

Le tableau 2 montre que le total des dépenses budgétaires pour 2012-2013 s'élève à 259,0 milliards de dollars, ce qui représente une réduction de 7,6 milliards de dollars (2,9 %) par rapport aux dépenses budgétaires présentées en 2010-2011.

**Tableau 2 – Total des dépenses budgétaires, 2010-2011 à 2012-2013
(en milliards de dollars)**

	Budget principal des dépenses	Budget supplémentaire des dépenses (A)	Budget supplémentaire des dépenses (B)	Budget supplémentaire des dépenses (C)	Total
2012-2013	252,5	2,3	2,8	1,4	259,0
2011-2012	251,3	2,0	6,6	(0,4)	259,6
2010-2011	261,6	1,8	3,1	...	266,6

Source : Document présenté par le Secrétariat du Conseil du Trésor le 27 février 2013, p. 5.

Examen du Budget supplémentaire des dépenses (C) 2012-2013

Pendant leur examen en Comité, les sénateurs ont interrogé les fonctionnaires fédéraux sur les justifications données par le gouvernement fédéral pour les demandes d'autorisation de crédits votés et les raisons des modifications du niveau des crédits législatifs des ministères et organismes.

1. Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)

Les fonctionnaires du SCT qui ont comparu devant le Comité ont présenté les principaux postes votés et les principaux postes législatifs inclus dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2012-2013*.

Les principaux postes votés comprennent :

- Ministère de la Défense nationale – 726,0 millions de dollars pour le régime d'assurance-militaire des Forces canadiennes;
- Ministère de la Défense nationale – 438,0 millions de dollars pour la mise en œuvre de la Stratégie de défense *Le Canada d'abord* et des paiements tenant lieu d'indemnité de départ;

- Ministère des Ressources humaines et du Développement des Compétences – 231,0 millions de dollars pour la radiation de dettes pour des prêts canadiens aux étudiants irrécouvrables;
- Ministère de la Défense nationale – 144,0 millions de dollars pour la mission de formation en Afghanistan;
- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international – 108,0 millions de dollars pour l'achat d'un édifice adjacent à la Maison du Canada qui deviendra le bureau du haut-commissariat à Londres;
- Agence canadienne de développement international, ministère de l'Environnement et Parcs Canada – 118,8 millions de dollars pour les engagements financiers liés à l'Accord de Copenhague;
- Agence canadienne de développement international – 100,0 millions de dollars pour la protection de l'enfance et la santé maternelle, infantile et des nouveau-nés; et
- Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux – 85 millions de dollars pour les locaux des fonctionnaires fédéraux.

Les principaux postes législatifs comprennent :

- Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences – 281 millions de dollars pour l'amélioration des prestations de l'assurance-emploi;
- Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences – 143 millions de dollars pour le programme du Supplément de revenu garanti;
- Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences – 115 millions de dollars pour des subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité;

- Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences – 105 millions de dollars pour le programme de la Sécurité de la vieillesse; et
- Ministère des Finances – (762) millions de dollars pour les intérêts sur la dette non échue.

Les fonctionnaires du SCT ont expliqué au Comité que le montant de 726,0 millions de dollars pour le régime d'assurance-militaire des Forces canadiennes financerait la mise en œuvre du règlement approuvé par la Cour fédérale à l'égard du recours collectif *Manuge* concernant la réduction des prestations d'invalidité du ministère de la Défense nationale (Régime d'assurance-revenu militaire prestations d'invalidité) du montant des prestations d'invalidité du ministère des Anciens combattants. Avant ce recours collectif, le ministère de la Défense nationale et le ministère des Anciens combattants avaient chacun leur propre programme de prestations d'invalidité et le gouvernement fédéral réduisait le montant des prestations d'invalidité provenant du programme du ministère de la Défense nationale par le montant des prestations d'invalidité provenant du programme du ministère des Anciens combattants. La Cour fédérale a jugé que le gouvernement fédéral n'aurait pas dû réduire les prestations d'invalidité des individus qui étaient admissibles aux deux programmes de cette façon.

Les fonctionnaires du SCT ont affirmé que la requête de 118,8 millions de dollars de l'ACDI, du ministère de l'Environnement et de Parcs Canada pour des engagements financiers liés à l'Accord de Copenhague représentait le dernier versement d'une contribution totale de 1,2 milliard de dollars dans le cadre de cet accord. Cette contribution permettra de soutenir des initiatives internationales visant à aider les pays en développement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux effets d'un climat en changement.

Les fonctionnaires du SCT ont également fourni de l'information au Comité concernant un poste horizontal³ de 26 millions de dollars pour permettre au ministère des

³ Une initiative horizontale est une activité dans le cadre de laquelle des partenaires provenant de deux ou plusieurs organisations acceptant, en vertu d'une entente formelle (p.ex., un mémoire au Cabinet, une présentation au Conseil du Trésor, un accord fédéral-provincial) de collaborer à l'atteinte de résultats

Travaux publics et des Services gouvernementaux ainsi qu'à Services partagés Canada de moderniser les services d'administration de la paye, qui sont situés à Miramichi au Nouveau-Brunswick. Ce projet de modernisation de la paye vise à remplacer le système de paye vieux de 40 ans par une technologie commerciale clés en main, ainsi qu'à simplifier et à moderniser les processus opérationnels des 108 ministères et organismes fédéraux qui utilisent ce système de paye.

En réponse aux questions de certains sénateurs sur un transfert de 2,9 millions de dollars de l'Agence canadienne d'inspection des aliments au ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, les fonctionnaires du SCT ont expliqué au Comité que le montant transféré permettrait d'atteindre le même objectif, soit de mettre au point une solution d'échange d'information en matière de traçabilité afin de rehausser la capacité de mener rapidement des enquêtes précises et efficaces relativement aux incidents zoosanitaires. Cependant, le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire effectuera une partie du travail au lieu de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Certains sénateurs ont cherché à en savoir plus sur les dépenses consacrées aux programmes de publicité gouvernementale. Les fonctionnaires du SCT ont répondu que l'Agence de revenu du Canada demandait 1,4 million de dollars dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2012-2013* pour informer les Canadiens et les Canadiennes à propos des différents crédits d'impôt disponibles cette année.

Ces fonctionnaires ont aussi expliqué au Comité que les ministères et organismes fédéraux financent leurs programmes de publicité de deux façons. Premièrement, les ministères et organismes peuvent faire des dépenses de publicité dans le cadre du plan de publicité du gouvernement fédéral, un poste horizontal qui est présenté dans les budgets supplémentaires des dépenses. Deuxièmement, les ministères et organismes peuvent financer des dépenses de publicité à partir de leur propre budget de fonctionnement. Les fonctionnaires du SCT ont ensuite suggéré au Comité de consulter le *Rapport annuel sur les activités de publicité du gouvernement du Canada*, publié par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour obtenir plus de détails sur les dépenses

partagés. Voir, Secrétariat du Conseil du Trésor, *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2012-2013*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/sups/c/20122013/index-fra.pdf>, p. 15.

fédérales en matière de publicité. Selon ce rapport, le gouvernement fédéral a dépensé 86,9 millions de dollars en publicité en 2006-2007, 84,1 millions de dollars en 2007-2008, 79,5 millions de dollars en 2008-2009, 136,3 millions de dollars en 2009-2010 et 83,3 millions de dollars en 2010-2011.⁴

En réponse aux questions des sénateurs sur la réduction des intérêts sur la dette fédérale, les fonctionnaires du SCT ont répondu que cette réduction des intérêts sur la dette concernait les intérêts sur la dette de marché et les intérêts sur les passifs hors marché (p.ex., les régimes de retraite des fonctionnaires, les autres prestations futures des employés et des anciens combattants, etc.). Les intérêts sur la dette ont diminué en raison d'une réduction des taux d'intérêt prévus.

Des sénateurs ont posé des questions sur le budget de la Société Radio-Canada (SRC). Les fonctionnaires du SCT ont répondu au Comité que la SRC prévoyait des dépenses budgétaires totales de 1,1 milliard de dollars en 2012-2013. Ils ont aussi suggéré de consulter le rapport annuel de la société d'État, car il contenait plus de détails sur les dépenses. Le *Rapport annuel de Radio-Canada 2010-2011* montre des dépenses totales de 1,8 milliard de dollars en 2010-2011, financées par les revenus suivants :

- 1,2 milliard de dollars provenaient du financement public
- 368 millions de dollars provenaient des revenus publicitaires
- 153 millions de dollars provenaient des revenus tirés des services spécialisés
- 129 millions de dollars provenaient d'autres revenus.⁵

2. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)

Les fonctionnaires du MAECI ont dit au Comité que leur Budget supplémentaire des dépenses (C) 2012-2013 contient une augmentation nette de 25,2 millions de dollars des

⁴ Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, *Rapport annuel de 2010-2011 sur les activités de publicité du gouvernement du Canada*, Section 2, Dépenses de publicité, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub-adv/rapports-reports/2010-2011/chapitre-chapter-2-fra.html#ch2a>, p. 8.

⁵ Radio-Canada, *Rapport annuel de Radio-Canada 2010-2011*, <http://cbc.radio-canada.ca/files/cbcrc/documents/rapports-financiers/2010-2011-ra.pdf>, p. 8.

dépenses budgétaires. Cette augmentation nette comprend une augmentation de 106,2 millions de dollars des dépenses en capital, une diminution de 48,5 millions de dollars des dépenses en fonctionnement et une diminution de 32,6 millions de dollars des dépenses en matière de subventions et de contributions.

En réponse aux questions de certains sénateurs sur les règles qui encadrent les transferts d'un montant provenant d'un crédit pour dépenses en fonctionnement vers un crédit pour dépenses en capital, les fonctionnaires du MAECI ont dit au Comité que tous les transferts d'un type de crédit à un autre au sein d'un ministère doivent toujours être approuvés par le Parlement dans le cadre d'un projet de loi de crédits.

A. Haut-commissariat du Canada à Londres

Une demande de 107,5 millions de dollars pour la consolidation du Haut-commissariat du Canada à Londres a incité des sénateurs à demander des précisions sur ce poste budgétaire.⁶ Les fonctionnaires du MAECI ont répondu que le Haut-commissariat du Canada comprend actuellement deux édifices, soit la Maison du Canada située à Trafalgar Square et la Maison Macdonald située à Grosvenor Square.

Le MAECI a décidé d'acheter un édifice adjacent à la Maison du Canada et de vendre la Maison Macdonald afin de consolider le Haut-commissariat du Canada en un seul endroit.

Les fonctionnaires du MAECI ont aussi souligné que la vente de la Maison Macdonald devrait, selon le plan d'affaires de cette transaction, à tout le moins générer des

⁶ **Un montant de 55,0 millions de dollars provenant du crédit 5 du Conseil du Trésor, crédit central pour éventualités du gouvernement, a été accordé par le Conseil du Trésor au MAECI en vue de financer une partie du coût d'acquisition de l'édifice adjacent à la Maison du Canada avant d'avoir obtenu l'approbation du Parlement dans le cadre d'un projet de loi de crédits.**

Le crédit 5 du Conseil du Trésor sert de complément à d'autres crédits afin d'assurer au gouvernement fédéral une marge de manœuvre suffisante pour faire face à des dépenses urgentes ou imprévues lorsque des fonds sont requis pour des motifs valides, que ce soit l'échéance d'un paiement ou la nécessité d'obtenir des autorisations particulières pour effectuer un paiement. Les fonds affectés à même le crédit 5 du Conseil du Trésor sont accordés à titre provisoire et doivent être remboursés, une fois que l'autorisation du Parlement à l'égard de ces dépenses a été obtenue dans le cadre de l'approbation du budget supplémentaire des dépenses. Pour plus de détails sur le Crédit 5 du Conseil du Trésor, voir Secrétaire du Conseil du Trésor, *Guide pour la préparation de présentations au Conseil du Trésor*, 11.3 Crédit 5 du Conseil du Trésor (Éventualités du gouvernement), http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/opepubs/tbm_162/gptbs-gppct04-fra.asp.

revenus suffisants pour rembourser au Fonds consolidé du revenu le coût d'acquisition et de rénovation de l'édifice adjacent à la Maison du Canada. Tout dépendant du prix auquel le gouvernement fédéral sera capable de vendre la Maison Macdonald, cette transaction pourrait aussi générer des économies supérieures au coût d'acquisition et de rénovation de l'édifice adjacent à la Maison du Canada.

Des sénateurs ont cherché à obtenir plus de détails sur la nature de ces économies. Les fonctionnaires du MAECI ont répondu au Comité qu'en raison de l'état de la Maison Macdonald, le gouvernement fédéral aurait été obligé de faire d'importants travaux de rénovation s'il avait décidé de maintenir une partie du Haut-commissariat du Canada à Londres dans cet édifice. D'un autre côté, l'édifice adjacent à la Maison du Canada nécessitera de moins importants investissements pour aménager des bureaux adéquats pour le Haut-commissariat à Londres en plus d'avoir de plus bas coûts d'entretien et de chauffage en raison d'une superficie d'environ 20 % inférieure à celle de la Maison Macdonald.

En réponse aux questions des sénateurs sur le coût de l'édifice adjacent à la Maison du Canada qui a été acheté par le gouvernement fédéral, les fonctionnaires du MAECI ont dit au Comité que le gouvernement fédéral avait déboursé environ 114 millions de dollars pour acquérir cet édifice.

Certains sénateurs ont exprimé des préoccupations selon lesquelles le gouvernement fédéral pourrait avoir de la difficulté à vendre la Maison Macdonald au prix souhaité en raison des difficultés économiques qui affligent l'économie du Royaume-Uni depuis la crise économique et financière de 2008. Les fonctionnaires du MAECI ont dit au Comité qu'ils étaient très conscients de ces difficultés économiques, mais que l'emplacement de la Maison Macdonald à Grosvenor Square en plein cœur du quartier Mayfair à Londres continuait d'être un secteur très recherché par plusieurs investisseurs et que, par conséquent, la valeur des édifices environnants n'avait pas été affectée significativement.

En ce qui a trait au prix auquel le gouvernement fédéral prévoit vendre la Maison Macdonald, les fonctionnaires du MAECI ont expliqué au Comité qu'ils préféraient

actuellement ne pas communiquer publiquement le prix que souhaite obtenir le gouvernement fédéral afin de ne pas influencer le rendement potentiel de cette transaction.

D'autres sénateurs ont posé des questions sur les experts qui ont conseillé le gouvernement fédéral dans le cadre de cette transaction. Les fonctionnaires du MAECI ont répondu que ces experts étaient des professionnels en matière de conseils immobiliers à Londres, des avocats et des experts en projets immobiliers de la Direction générale des biens du MAECI.

3. Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences (RHDC)

Le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2012-2013 du ministère des RHDC contient une augmentation nette de 232,1 millions de dollars des dépenses budgétaires. Ce montant comprend une demande de 231,2 millions de dollars pour la radiation de dettes dues à la Couronne pour des prêts canadiens aux étudiants irrécouvrables et un transfert de 990 000 dollars du budget de fonctionnement destiné au personnel et au régime d'avantages sociaux des employés aux autres coûts de fonctionnement afin d'harmoniser les ressources avec les priorités du ministère.

Les fonctionnaires du ministère des RHDC ont expliqué au Comité qu'en vertu de la *Loi d'exécution du budget de 2009*, un montant de 2,9 milliards de dollars avait été porté au crédit du Compte des opérations de l'assurance-emploi en 2010-2011. Ce montant représentait l'estimation des coûts de la bonification temporaire des prestations d'assurance-emploi qui ne devaient pas être recouverts à partir des cotisations futures. Suite à la fin de ces mesures, les coûts réels de cette bonification temporaire des prestations se sont avérés plus élevés que le montant estimé passant de 2,9 milliards de dollars à 3,2 milliards de dollars. Par conséquent, un montant de 281 millions de dollars a été inclus dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2012-2013 de façon à combler cette différence.

A. Radiation de dettes pour des prêts canadiens aux étudiants

En réponse à une série de questions des sénateurs sur une demande de 231,2 millions de dollars pour la radiation de dettes dues à la Couronne pour des prêts canadiens aux étudiants irrécouvrables, les fonctionnaires du ministère des RHDC ont dit au Comité qu'environ 88 % des étudiants remboursent leurs prêts et que le ministère des RHDC a mis en place des mesures pour aider les étudiants qui ont de la difficulté à rembourser leur prêt. Néanmoins, certains étudiants se retrouvent quand même en défaut de paiement sur une partie de leur prêt étudiant.

En général, un crédit distinct est établi pour obtenir l'autorité de radier des dettes. Un prêt accordé à un organisme extérieur est considéré comme un poste non budgétaire étant donné que le prêt doit être remboursé. Les prêts aux étudiants constituent donc un actif pour le gouvernement fédéral, la radiation de ces dettes nécessite donc l'approbation du Parlement.

Les fonctionnaires du ministère des RHDC ont ensuite expliqué que selon le Règlement sur la radiation des créances, les dettes doivent être radiées dans la même année au cours de laquelle elles ont été jugées irrécouvrables. Le Règlement sur la radiation des créances établit des critères selon lesquels les comptes peuvent être soumis à la radiation. Ces critères incluent notamment le décès, la faillite, le coût-bénéfice de recouvrer la créance, ou la difficulté financière exceptionnelle. D'après les fonctionnaires, la demande d'une somme de 231,2 millions de dollars pour la radiation de dettes dues à la Couronne pour des prêts canadiens aux étudiants respecte cette réglementation, car ces créances sont irrécouvrables en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. En effet, cette loi établit une limite de six ans entre la dernière fois où l'emprunteur a reconnu sa responsabilité relative à son prêt étudiant et le moment où la Couronne peut entreprendre une action en justice pour recouvrer cette créance.

4. Agence canadienne de développement international (ACDI)

Les fonctionnaires de l'ACDI ont dit au Comité que leur Budget supplémentaire des dépenses (C) 2012-2013 contient une augmentation nette des dépenses votées de 5,4 millions de dollars, ce qui comprend une augmentation des dépenses en matière de

subventions et de contributions de 245,9 millions de dollars moins 240,5 millions de dollars de fonds disponibles à même le crédit pour subventions et contributions.

Les fonctionnaires de l'ACDI ont rappelé au Comité que les économies identifiées dans le cadre de l'examen stratégique et fonctionnel demeuraient dans les niveaux de référence des ministères et organismes sous la forme de fonds disponibles à même les crédits. Les nouvelles demandes de fonds auprès du Parlement sont réduites du montant des fonds disponibles à même les crédits du ministère.

En ce qui a trait à une demande de 95,9 millions de dollars pour financer les engagements financiers accélérés du Canada relativement à l'Accord de Copenhague, les fonctionnaires de l'ACDI ont expliqué au Comité que les fonds demandés seraient alloués de la manière suivante :

- 76,2 millions de dollars à la Banque asiatique de développement pour établir un fonds canadien pour le climat destiné au secteur privé asiatique;
- 16,5 millions de dollars au Programme des Nations Unies pour le développement aux fins de projets d'adaptation dans les pays les moins développés; et
- 3,2 millions de dollars au Fonds canadien pour la résilience climatique en Afrique pour promouvoir le développement durable et la croissance économique en Afrique.

Certains sénateurs ont posé des questions sur une demande de 100 millions de dollars pour des subventions visant à financer des initiatives liées à la protection de l'enfance, ainsi qu'à la santé maternelle, infantile et des nouveau-nés. Les fonctionnaires de l'ACDI ont répondu que dans le cadre du sommet du G8 de 2010, qui a eu lieu au Canada à Muskoka en Ontario, le gouvernement fédéral s'est engagé à consacrer 1,1 milliard de dollars de 2010-2011 à 2014-2015 à ces initiatives connues sous le nom d'initiative de Muskoka.

D'autres sénateurs ont demandé des clarifications concernant les sources d'information disponibles sur le montant total alloué à l'aide internationale par le

gouvernement du Canada. Les fonctionnaires de l'ACDI ont répondu que le ministre de la Coopération internationale publie chaque année, six mois après la fin de chaque exercice financier, un rapport sommaire intitulé *Rapport au Parlement sur l'aide au développement officielle du gouvernement du Canada*.

Le tableau 3 extrait de ce rapport montre que les dépenses du gouvernement fédéral en matière d'aide internationale ont atteint 5,1 milliards de dollars en 2011-2012.

**Tableau 3 – Ventilation des dépenses encourues
par ministère et organisme, 2011-2012**

Ministères et organismes	Dépenses encourues (en millions de dollars)
Agence canadienne de développement international	3 931,57
Ministère des Finances	503,65
Affaires étrangères et Commerce international	280,55
Centre de recherches pour le développement international	199,90
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	130,86
Ministère de la Défense nationale	0,13
Gendarmerie royale du Canada	38,69
Ministère de la Santé	12,38
Ministère de l'Environnement	5,99
Programme du travail ^a	1,67
Ressources naturelles Canada	2,73
Industrie Canada	1,16
Parcs Canada	0,55
Transports Canada	0,43
Sous-total	5 110,26
Services à l'appui des activités de l'ACDI ^b	24,76
TOTAL	5 135,02

Note : a. Le Programme du travail s'occupe de la négociation et de l'administration des accords de coopération dans le domaine du travail (ACT) du Canada, conclus parallèlement aux accords de libre-échange. Les signataires des ACT s'engagent à protéger les droits fondamentaux des travailleurs qui sont reconnus à l'échelle internationale et à faire appliquer le droit du travail à l'échelle nationale. Les ACT visent également à améliorer les conditions de travail et le niveau de vie dans les pays signataires. Ils garantissent par ailleurs une concurrence équitable à l'industrie canadienne à l'ère de la mondialisation.

- b. Pour mener ses activités, l'ACDI reçoit des services à titre gracieux de divers ministères fédéraux : le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, le ministère de la Justice, le Secrétariat du Conseil du Trésor, ainsi que le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences.

Source : Agence canadienne de développement international, *Rapport au Parlement sur l'aide au développement officielle du gouvernement du Canada 2011-2012*,
<http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/NAT-1011518-QB9>.

A. Fonds pour les crises et les désastres majeurs sur la scène internationale

Les fonctionnaires de l'ACDI ont attiré l'attention du Comité sur un poste horizontal de 60,0 millions de dollars pour permettre à l'ACDI (50 millions de dollars) et au MAECI (10 millions de dollars) de réagir rapidement en cas de crises et de désastres majeurs sur la scène internationale. Ils ont ensuite expliqué au Comité qu'il s'agissait d'un projet pilote dans le cadre duquel un montant de 60 millions de dollars qui était auparavant inclus dans le compte de crises d'environ 200 millions de dollars de l'enveloppe de l'aide internationale (EAI) serait inclut directement dans le budget de l'ACDI et celui du MAECI, et géré en consultation avec le Conseil privé et le Conseil du Trésor, afin d'éviter des retards dans l'obtention des fonds pour répondre à une situation d'urgence. Le solde des fonds du compte de crises est maintenu dans le cadre financier de l'EAI.

Les fonctionnaires de l'ACDI ont aussi souligné que l'ACDI prévoyait demander au Parlement d'augmenter le montant annuel de ce fonds à 100 millions de dollars pour les crises et les désastres majeurs susceptibles de survenir sur la scène internationale en 2013-2014.

B. Diamond Jubilee Trust

La fiducie « Diamond Jubilee Trust » a été lancée le 6 février 2012 pour coïncider avec le 60^e anniversaire de l'accession de la reine Elizabeth II au trône. Cette fiducie appuie des projets visant à améliorer la qualité de vie et les possibilités des habitants des pays du Commonwealth afin de fournir un héritage impérissable pour la reine Elizabeth II.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à contribuer un maximum de 20 millions de dollars à cette fiducie en faisant deux contributions. La première est une contribution

unique de 10 millions de dollars et la seconde est une contribution allant jusqu'à dix millions de dollars pour concorder avec les dons du secteur privé.

Les fonctionnaires de l'ACDI ont expliqué au Comité qu'un transfert de 13,7 millions de dollars du MAECI à l'ACDI servirait à financer une partie de la contribution totale de 20 millions de dollars du gouvernement fédéral à cette fiducie. L'ACDI fournira les 6,3 millions de dollars restants à partir de son propre budget.